



# Bulletin Officiel

N° 5486 Vendredi 17 Novembre 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CME

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

2

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING 2017-2

3-7

ATTIJARI LEASING 2017-1

8-12

#### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL - 2017-2

13-15

AMEN BANK SUBORDONNE 2017-2

16-21

#### AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOLBA – SOPAT -

22-25

#### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE

26

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT

27-31

#### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE SANIMED

32

#### ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

SERVICOM – AGE -

33

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – AGE -

33

#### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

FCC BIAT – CREDIMMO 1

34-36

FCC BIAT – CREDIMMO 2

37-39

#### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SERVICOM S.A - AGO -

40

#### COURBE DES TAUX

41

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

42-43

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AUX 30 SEPTEMBRE 2017

- SICAV L'INVESTISSEUR
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- SICAV TRESOR

AVIS DU CMF

## بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 06 نوفمبر 2017 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد أمال بن السّاسي والسيّد محمد رياض زفروف كـ ممثّلين قاريّين عن "الشركة التونسية للبنك" بمجلس إدارة شركة الوساطة بالبورصة " STB Finance " .

2017 - AC - 235

## بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 06 نوفمبر 2017 قد قرّر الموافقة على تعيين السيّد محمد فاضل عبد الكافي كرئيس مجلس إدارة شركة الوساطة بالبورصة "التونسية للأوراق المالية" .

2017 - AC - 236

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« TUNISIE LEASING 2017-2 »**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/08/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :**

**Montant de l'emprunt :**

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/11/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **08/02/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22/02/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/11/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**But de l'émission :**

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 180,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **08/02/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **08/02/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

**Taux d'intérêts :**

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **08/02/2023** pour la catégorie A et le **08/02/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement** : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **8 février de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **08/02/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **08/02/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **08/02/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)** : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,692% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-2» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

**Garantie** :Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Mode de placement** : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences : Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt**: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **30 octobre 2017**.

**Notation de la société**: En date du **6 octobre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

**Organisation de la représentation des obligataires** : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

- Suite -

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-0986, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.**

**La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

**Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.**

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire  
«Attijari Leasing 2017-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **28 avril 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **20 septembre 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2017-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14 novembre 2017** et clôturées au plus tard le **22 décembre 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 décembre 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.



- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14 novembre 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2017 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 276 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2017 est de 60 millions de dinars.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2017-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 décembre 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans:**

Taux variable : taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement

- Suite -

des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année **N-1** au mois de **novembre** de l'année **N**.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : 7,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 décembre 2022** pour la Catégorie A et la Catégorie B et le **22 décembre 2024** pour la Catégorie C.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 décembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 décembre 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 décembre 2018** pour les catégories A et B et le **22 décembre 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,75 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,90% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,617%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,967%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et B.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie C.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

3 années pour les deux Catégories A et B.

- Suite -

- ✓ 5 années pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,727** années pour la catégorie A et **4,265** années pour la catégorie C.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 02 juin 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **20 octobre 2017**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le numéro 17-0983, du document de référence « Attijar Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le n° 17-001/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « Attijari Leasing 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Emission d'un emprunt obligataire**  
**sans recours à l'appel public à l'épargne**

**ARAB INTENATIONAL LEASE**  
**Filiale BTK – Groupe BPCE**  
Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars  
Siège social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS-  
R.C. : N° B111820/1996

**Emission d'un emprunt obligataire**  
**« AIL 2017-2 »**  
**DE 5 000 000 DE DINARS**  
**Sans recours à l'appel public à l'épargne**

## 1 - Décisions à l'origine de l'émission

Lors de sa réunion tenue le 30/06/2017, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars à compter de la date de ladite réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, jusqu'au 31/12/2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 25/10/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 5 millions de dinars selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8% Brut l'an	Annuel constant de la 1 <sup>ere</sup> à la 5 <sup>eme</sup> année

## 2 - Renseignements relatifs à l'émission

### ▪ Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est de 5 millions de dinars, divisés en 50 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « AIL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### ▪ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **06/11/2017** auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **26/12/2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 50 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 5 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/12/2017**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### ▪ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

### **1 - Caractéristiques des titres émis**

- **Dénomination de l'emprunt** : « AIL 2017-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Forme des titres** : Nominatives
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **26/12/2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 8% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2022**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.  
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26/12/2018**.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à

- verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.  
Ce taux est de 8% l'an.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

- ✓ **Durée totale**

- Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2017-2** » sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

- La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «AIL 2017-2» est de 3 années.

- ✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

- La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,775 années.

- ✓ **Mode de placement :**

- Il s'agit d'un placement privé.** L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.** Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- ✓ **Cessibilité des obligations :**

- Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

- Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ✓ **Garantie :**

- Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

- L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

- L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

- ✓ **Fiscalité des titres**

- Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ✓ **Tribunal compétent en cas de litige**

- Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- ✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

- Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

## AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

بنك الأمان

**AMEN BANK**

Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars  
Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées  
Siège social : Av. Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996  
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné  
sans recours à l'appel public à l'épargne  
« Amen Bank Subordonné 2017-2 »  
De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars  
Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 Ans	7,50%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 <sup>ère</sup> trimestre
Catégorie B	5 Ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
Catégorie C	7 Ans dont 2 ans de franchise	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année
Catégorie D	7 Ans in fine	7,95%	In fine
Catégorie E	7 ans à Coupon Unique*	7,98%	Remboursement principal et coupon à l'échéance

**1. Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2016** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire l'Amen Bank, s'est réuni le **20/09/2017** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

**2. Renseignements relatifs à l'émission :****2-1 Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

\* Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue une seule fois à l'échéance finale de l'emprunt avec paiement des intérêts capitalisés.



- Suite -

## **2-2 Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 Octobre 2017** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25 Décembre 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25 Janvier 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts, passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

## **2-3 But de l'émission :**

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **3. Caractéristiques des titres émis :**

**Dénomination de l'emprunt :** « Amen Bank Subordonné 2017-2 ».

**Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Forme des obligations:** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Nature des titres :** Titres de créances.

**La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- Suite -

### **Modalités et délais de délivrance des titres :**

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

### **Jouissance :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25 Décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25 Décembre 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### ***Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement trimestriel:***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in Fine :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans à coupon unique :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,98% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

### **Amortissement et remboursement :**

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel de 5 DT par obligation. Cet amortissement commence au premier trimestre de la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

- Suite -

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- L'emprunt sera amorti en totalité le 25/12/2022 pour la catégorie A et B, et le 25/12/2024 pour la catégorie C, D et E.

#### **Paiement :**

Le paiement trimestriel des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie A seront effectués à terme échu le 25 Mars, le 25 juin, le 25 septembre et le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû pour les catégories B seront effectués à terme échu le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie C sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le premier remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2020, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie D sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2024, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie E seront effectués à terme échu le 25 décembre 2024 auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25 mars 2018 pour la catégorie A et 25 décembre 2018 pour les catégories B, C et D ; le 25 décembre 2024 pour la catégorie E. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 25 Mars 2018 pour la catégorie A, le 25 décembre 2018 pour la catégorie B, le 25 décembre 2020 pour la catégorie C et 25 décembre 2024 pour la catégorie D et E.

#### **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,714% l'an (catégorie A), de 7,55% (Catégorie B), 7.75% (catégorie C), de 7.95% (catégorie D) et 7.98% (catégorie E) pour le présent emprunt subordonné.

#### **Durée totale :**

- Catégorie A : 5 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 5 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de franchise.
- Catégorie D : 7ans in Fine
- Catégorie E : 7ans

#### **Durée de vie moyenne :**

- Catégorie A : 2,63 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 3 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 7 ans in Fine
- Catégorie D : 7 ans

#### **Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

- Catégorie A : à taux fixe de 7,50% est de 2,343 années
- Catégorie B : à taux fixe de 7,55% est de 2,734 années
- Catégorie C : à taux fixe de 7,75% est de 4,277 années
- Catégorie D : à taux fixe de 7,95% est de 5,630 années
- Catégorie E : à taux fixe de 7,98% est de 7 années

#### **Mode de placement :**

**Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

#### **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

#### **Rang de créance**

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt :**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

### **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné Amen Bank 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

### **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

### **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:**

Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–**

**Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie**

**Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne**

**décidée par**

**l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017**

**1 – Renseignements généraux concernant la société :**

**1.1-Dénomination et siège social :**

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.  
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

**1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :**

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

**1.3-Date de constitution et Durée :** SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

**1.4-Objet social :** la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovins, caprins ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle-même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

**1.5-Registre de commerce :** B 152 981 996

**1.6-Exercice social :** du 1er janvier au 31 décembre

**1.7-Nationalité :** tunisienne.

**1.8-Capital social :** Le capital social s'élève à 21.941.250 DTs divisés en 21.941.250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

**1.9-Régime fiscal :** Droit Commun.

**1.10-Matricule fiscal :** 0022671F/P / M 000

**1.11-Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société :** Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Teboulba - Tunisie

**1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :** Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

**2 – Administration et contrôle :****2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

\*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

**2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :**

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

\*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

**2.3- Contrôle :**

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
<b>Monsieur Ammar AMRI</b> , Expert comptable inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	<b>Bureau :</b> Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - <b>Tel :</b> 71 947 383 <b>Fax :</b> 71 947 604	2017-2019

\*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

**3- Renseignements relatifs à l'opération :**

**3.1-Décision à l'origine de l'émission :** L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

**3.2-But de l'émission :** Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

**3.3-Caractéristique de l'émission :** Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

**3.4-Prix d'émission :** Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

**3.5-Droit préférentiel de souscription :** La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
<b>Total</b>	<b>5 920 000</b>	<b>5 920 000</b>	<b>1 480 000</b>	<b>7 400 000</b>

**3.6-Période de souscription :** Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

**3.7-Etablissements domiciliaires :** Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

**3.8-Modalités et délais de délivrance des titres :** La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

**3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites :** Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

**3.10-Structure du capital avant et après augmentation :** La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rêunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
<b>Total</b>	<b>21 941 250</b>	<b>100.00%</b>	<b>5 920 000</b>	<b>27 861 250</b>	<b>100.00%</b>



- Suite -

#### **4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

##### **4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

##### **4.2-Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en bourse.

**4.3-Régime fiscal applicable :** La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

**4.4-Marché des titres :** Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

**4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :** Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

##### **4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE**

**HANNIBAL LEASE**

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars  
Registre de Commerce : B138962001  
Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki  
– Les Berges du Lac- 1053 Tunis  
Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

MAC SA, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Hannibal Lease** » et le public que l'augmentation du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 mai 2017** a été réalisée par :

- ✓ L'émission de 1 722 000 actions nouvelles au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.
- ✓ L'émission de 574 000 actions nouvelles par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

Le capital social est ainsi porté à **40 180 000** dinars divisé en **8 036 000 actions** nominatives de nominal cinq (**05**) dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**BANQUE DE L'HABITAT**

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

**Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1ère résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ème résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

**Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

**AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE**

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

**Prix d'émission des actions nouvelles**

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

**A titre irréductible** : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

**A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*)**.

### **Souscription publique**

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....  
(\*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/12/2017 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

## **AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

### **Montant**

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

### **Droits d'attribution**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

### **JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES**

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2017**.

### **But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat. L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

- Suite -

## **Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

### **Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/11/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.

- Suite -

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites**

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **17/11/2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **17/11/2017**.

### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901016**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901008**» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900992**» à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-0981 et du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004.

La note d'opération et le document de référence sont mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, – et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

-----  
(\*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DE SOCIETES**

Augmentation de capital annoncée

**Société SANIMED**

Siège social : Route de Gremda km 10.5/B.P 68 Markez Sahnoun

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SANIMED a décidé, lors de sa réunion du 18 Mai 2017, d'augmenter le capital social et de le porter de **12 400 000 dinars à 13 751 600 dinars** et ce, par **l'augmentation de la valeur nominale qui passera de 1 dinar à 1,109 dinar.**

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au conseil d'administration représenté par son président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital et constater la réalisation de l'opération.

Usant des pouvoirs qui lui ont été délégués, le Conseil d'administration de la société réuni le 19 septembre 2017, a décidé de procéder à la réalisation de l'opération par l'augmentation de la valeur nominale **et ce, à partir du 10/11/2017.**

En conséquence, le capital social de la société SANIMED est fixé à **13 751 600 dinars** réparti en **12 400 000 actions** de **1,109 dinar** de valeur nominale chacune et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.



**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SERVICOM S.A**

Siège social : 65 Rue 8601 Zone Industrielle Charguia I-Tunis

Messieurs les actionnaires de la société SERVICOM sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 28 Novembre 2017 à 15 Heures à l'Institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, 1053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la Société ;
2. Délégation de pouvoir à la direction générale pour accomplir les formalités légales de l'augmentation de capital.
3. Extension de l'objet social
4. Pouvoirs

---

2017 - AS - 5391

---

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**

Siege Social: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 26 octobre 2017, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH », sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 23 novembre 2017, à 9h 30, au siège social de la Société sis au : N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1 Tunis 2035, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du changement de la date d'attribution des actions gratuites (AGE du 25/05/2017),
- 2) Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 3) Augmentation du capital social par incorporation de réserves, par l'attribution d'une (01) action gratuite contre Quatorze (14) actions anciennes,
- 4) Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 5) Modification corrélative des statuts,
- 6) Pouvoirs pour formalités.

---

2017 - AS - 5381

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS****FCC BIAT-CREDIMMO1****INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS DE LA PERIODE****ALLANT DU 01-07-2017 AU 30-09-2017****A. L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé**

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
juillet-17	9 721,930	35,790	9 757,720	0,46%
août-17	0,000	0,000	0,000	0,00%
septembre-17	35 975,475	197,351	36 172,826	1,90%
<b>TOTAL</b>	<b>45 697,405</b>	<b>233,141</b>	<b>45 930,546</b>	

**B. Le défaut de paiement****Montant cumulé des impayés**

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
<b>3 750,864</b>	<b>970,716</b>	<b>4 721,580</b>	<b>0,25%</b>

**C. Le Montant des commissions supportées par le fonds au cours de la période du 01.07.2017 au 30.09.2017**

Bénéficiaires	Taux de rémunération	CRD en début de période	Montant hors taxe en Dinars
Société de gestion	0,40%	2 249 488,561	2 299,477
Recouvreur	0,40%	2 249 488,561	2 299,477
Dépositaire	0,05%	2 249 488,561	287,435
<b>TOTAL</b>			<b>4 886,389</b>

- Suite -

**D. Les sommes momentanément placées pour le compte du fonds au 30.09.2017****(le compte d'accueil)**

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
BTA 5.5% Février 2020	63	61 683,300	1 746,740	436,685	63 866,725
BTA 5.5% Février 2020	106	103 784,600	3 274,384	399,315	107 458,299
<b>TOTAL</b>					<b>171 325,024</b>

**(le compte de réserve)**

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BTA 5.5% Février 2020	1533	1 500 807,000
<b>TOTAL</b>		<b>1 500 807,000</b>

**E. Mise en œuvre des garanties**

Année	Mois de échéance	Observations
2008	31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	30/11/2008	Mise en jeu de garantie réelle
2009	30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
2010	31/07/2010	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2011	31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2011	
	31/07/2011	Récupération partielle

- Suite -

2012	30/09/2012	Récupération partielle
	31/10/2012	Mise en jeu de garantie réelle
2013	30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2013	Récupération partielle
	30/09/2013	
2014	31/10/2014	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2015	31/05/2015	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2015	Récupération partielle
2016	31/10/2016	Garantie en attente de mise en jeu
2017	31/08/2017	Garantie en attente de mise en jeu

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS****FCC BIAT-CREDIMMO2****INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS DE LA PERIODE****ALLANT DU 01-07-2017 AU 30-09-2017****A. L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé**

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
juillet-17	0,000	0,000	0,000	0,00%
août-17	0,000	0,000	0,000	0,00%
septembre-17	0,000	0,000	0,000	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	

**B. Le défaut de paiement****Montant cumulé des impayés**

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
4 620,859	730,481	5 351,340	0,13%

**C. Le Montant des commissions supportées par le fonds au cours de la période du 01.07.2017 au 30.09.2017**

Bénéficiaires	Taux de rémunération	CRD en début de période	Montant hors taxe en Dinars
Société de gestion	0,40%	4 631 311,309	4 734,229
Recouvreur	0,40%	4 631 311,309	4 734,229
Dépositaire	0,05%	4 631 311,309	591,779
<b>TOTAL</b>			<b>10 060,237</b>

- Suite -

**D. Les sommes momentanément placées pour le compte du fonds au 30.09.2017**

(le compte d'accueil)

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
BTA 5.5% Février 2020	7	6 853,700	194,082	48,521	7 096,303
BTA 5.5% Février 2020	154	150 781,400	4 803,534	533,726	156 118,660
<b>TOTAL</b>					<b>163 214,963</b>

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BTA 5.5% Février 2020	384	375 936,000
<b>TOTAL</b>		<b>375 936,000</b>

**E. Mise en œuvre des garanties**

Année	Mois de échéance	Observations
2010	31/03/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2010	
2011	30/11/2011	Mise en jeu de garantie réelle
2012	31/05/2012	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	30/06/2012	Récupération partielle
	30/09/2012	Récupération partielle
2013	30/06/2013	Récupération partielle
	30/06/2013	Mise en jeu de garantie réelle

- Suite -

<b>2014</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>Récupération partielle</b>
	<b>30/06/2014</b>	<b>Mise en jeu de garantie réelle</b>
<b>2015</b>	<b>31/01/2015</b>	<b>Garantie en attente de mise en jeu</b>
	<b>28/02/2015</b>	
	<b>30/04/2015</b>	
	<b>31/12/2015</b>	<b>Récupération partielle</b>
<b>2017</b>	<b>30/04/2017</b>	<b>Garantie en attente de mise en jeu</b>
	<b>31/08/2017</b>	
	<b>30/09/2017</b>	

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**SERVICOM S.A**

Siège social : 65 Rue 8601 Zone Industrielle Charguia I-Tunis

Projet de résolutions de la société SERVICOM à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 28 novembre 2017.

**Première résolution**

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve l'augmentation du capital de la Société par incorporation de réserves, et ce, par l'émission de 5 937 000 actions nouvelles gratuites attribuées à raison d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne, portant ainsi le capital de 5 937 000 dinars à 11 874 000 dinars. Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance à partir du 1er janvier 2017.

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à*

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration, représenté par son Président Directeur Général, pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation du capital, constater la réalisation de ladite augmentation et procéder à la modification corrélative des statuts.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à*

**Troisième résolution**

Les actionnaires décident d'étendre l'objet social de la société. Suite à cette extension d'objet, l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

Article 2 (nouveau) :

La société a principalement pour objet :

- L'entreprise générale dans les travaux publics

Le reste de l'article 2 reste inchangé.

Article 6 : CAPITAL SOCIAL (nouveau) :

Le capital social est fixé à la somme de Onze Mille Huit Cent Soixante Quatorze Mille (11.874.000) Dinars, divisé en Onze Mille Huit Cent Soixante Quatorze (11.874.000) actions d'un (1) Dinar chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à*

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet de procéder à toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à*



## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 17 NOVEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,384%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,519%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,582%	999,363
TN0008003493	BTC 13 semaines 23/01/2018	5,620%		
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,626%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,651%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,752%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018		5,839%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,854%	996,836
TN0008003527	BTC 52 semaines 20/11/2018	5,889%		
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,904%	940,840
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,974%	993,843
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,230%	984,864
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,416%	976,212
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,486%	979,337
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		980,925
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,704%	974,381
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,742%	1 005,387
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,782%	953,109
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,886%	960,603
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		6,913%	958,389
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		6,964%	954,412
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,003%	950,905
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,041%	947,288
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,340%	936,405
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,433%	927,824
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,504%		940,135
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,585%	937,253
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	7,913%		964,229

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	170,104	170,122		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	115,173	115,187		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	98,509	98,519		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	100,666	100,679		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
5 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,172	15,173		
6 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	110,908	110,918		
7 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1) ****	CGF	25/02/08	1,057	1,093	1,093		
8 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	-	100,152	100,175		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
9 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,559	1,560		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
10 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,389	41,393		
11 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,980	55,985		
12 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	118,846	118,804		
13 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	114,129	114,038		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
14 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	02/04/08	129,579	139,852	139,783		
15 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	02/04/08	486,475	519,567	519,448		
16 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	118,703	118,531		
17 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,728	126,498		
18 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	136,803	136,729		
19 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	118,769	118,632		
20 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	107,724	107,789		
21 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	157,348	157,662		
22 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,419	93,346		
23 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,111	99,168		
24 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	150,281	149,982		
25 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	133,114	132,806		
26 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	103,041	102,924		
27 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	103,261	103,094		
28 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,266	21,254		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	05/02/04	2197,158	2301,509	2302,730		
30 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	119,111	120,007		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	152,510	153,483		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	161,826	163,222		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,658	16,843		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5228,879	En liquidation	En liquidation		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5119,747	5250,238	5262,903		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,633	2,647		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,292	2,301		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,214	1,231		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,106	1,106		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,114	1,115		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,111	1,112		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	116,474	117,360		
44 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,705	119,718		
45 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	1005,769	1004,856		
46 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,368	10,562		
47 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	-	10,000	10,024		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
48 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,673	107,685
49 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,677	102,686
50 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,775	104,786
51 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	102,003	102,015
52 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,300	103,786	103,799
53 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,754	106,765
54 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	104,263	104,276
55 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	101,408	101,418
56 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	103,235	103,242
57 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,01	102,631	101,853	101,864
58 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,789	103,800
59 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,651	103,040	103,050
60 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	106,445	106,458
61 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,610	104,620
62 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,560	103,570
63 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	102,283	102,294
64 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,823	103,832
65 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	102,360	102,373
66 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	103,515	103,528
67 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,899	104,909
68 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	102,478	102,490
69 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	102,545	102,556
70 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,899	104,909
71 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	102,035	102,044

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
72	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,576	10,578
73	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	103,303	103,315
74	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,712	103,725
75	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,523	104,534
76	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,391	10,393
SICAV MIXTES								
77	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,88	56,169	56,088
78	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
79	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1435,194	En liquidation	En liquidation
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	100,502	100,407
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,129	17,538	17,546
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	292,743	292,722
83	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,986	30,005
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2327,393	2317,361	2312,692
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,615	71,608
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,839	54,837
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,053	104,973
88	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,917	91,620
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,916	10,682	10,682
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,234	11,233
91	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,966	13,946
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,392	12,368
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,797	13,777
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,192	12,184
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,45	148,846	148,674
96	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,442	141,379
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,946	8,926
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,656	102,617
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	85,739	85,921
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,380	87,557
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,024	95,978
102	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,294	98,022
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	95,077	95,057
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,151	10,134
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	103,803	103,623
107	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	148,894	150,431
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	107,400	107,168
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	104,391	104,107
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	204,666	204,623
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,649	185,682
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,469	158,118
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,929	21,893
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	134,724	135,753
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	117,101	116,690
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8930,614	8892,489	8946,801
117	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
118	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	78,537	78,768
119	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	977,808	997,665
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5551,445	5582,343
121	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4935,919	4998,868
122	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	101,145	101,201
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,286	112,061
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10178,478	10776,481	10942,728

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\*\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénomé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.org.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds « FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR » et « FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Noura Aiana	71 810 750
37. Société Anonyme Carthage Médical –SA Carthage MED-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
42. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100



96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Mol, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
33	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP UNIVERS AMBITION CEA (4)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (4)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEoudienne D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
75	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
78	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
91	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
92	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
93	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
95	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
96	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation anticipée

(5) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **SICAV L'INVESTISSEUR**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

**TRIMESTRIEL ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017**

### ***Introduction***

En notre qualité de commissaire aux comptes de la SICAV L'INVESTISSEUR et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 410 454 dinars, un actif net de 1 386 270 dinars et un résultat déficitaire de la période de 8 173 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires, comprenant le bilan au 30 septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Étendue de l'examen***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que celui-ci soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints, de la SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 30 septembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.



**Paragraphe d'observation :**

Nous attirons l'attention sur la Note 5-5 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV L'INVESTISSEUR au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 3 386 dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La charge constatée à ce titre courant le troisième trimestre 2017, s'élève à 854 dinars.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Dans ce cadre, il ressort que les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières totalisent 78,11% de l'actif total au 30 septembre 2017. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 30 octobre 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Fethi NEJI**

**BILAN**  
**Au 30 septembre 2017**  
*(Unité : Dinar)*

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4-1</b>	<b>1 101 682</b>	<b>1 053 347</b>	<b>1 083 793</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	618 370	707 686	619 353
b - Obligations et Valeurs assimilées	4-3	483 312	345 660	464 440
c - Autres Valeurs		-	-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>308 772</b>	<b>261 426</b>	<b>266 831</b>
a - Placement monétaires	4-4	200 093	200 090	202 811
b - Disponibilités	4-5	108 679	61 336	64 021
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>4-6</b>	<b>-</b>	<b>95</b>	<b>-</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
TOTAL ACTIF		<b>1 410 454</b>	<b>1 314 868</b>	<b>1 350 624</b>
<u>PASSIF</u>				
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-7</b>	21 360	22 395	20 512
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-8</b>	2 824	291	291
TOTAL PASSIF		<b>24 184</b>	<b>22 686</b>	<b>20 803</b>
<u>ACTIF NET</u>				
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4-9</b>	1 343 462	1 253 025	1 284 631
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>42 808</b>	<b>39 157</b>	<b>45 190</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-10	4	10	10
b - Sommes distribuables de la période		42 804	39 147	45 180
ACTIF NET	4-11	<b>1 386 270</b>	<b>1 292 182</b>	<b>1 329 821</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 410 454</b>	<b>1 314 868</b>	<b>1 350 624</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Au 30 septembre 2017**  
 (Unité : Dinar)

Notes	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	19 995	45 251	23 726	43 617	49 093
a - Dividendes	5-1 13 113	25 224	18 927	28 917	29 277
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2 6 882	20 027	4 798	14 700	19 816
c - Revenus des autres valeurs	-	-	-	-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	5-3 3 306	9 405	294	5 181	9 040
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>23 301</b>	<b>54 656</b>	<b>24 020</b>	<b>48 798</b>	<b>58 133</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	5-4 - 3 459	- 10 331	- 3 247	- 9 681	- 12 983
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>19 841</b>	<b>44 325</b>	<b>20 773</b>	<b>39 117</b>	<b>45 150</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>	-	-	-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	5-5 - 854	- 2 533	-	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>18 988</b>	<b>41 792</b>	<b>20 773</b>	<b>39 117</b>	<b>45 150</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>	5-6 1 463	1 012	-	30	30
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>20 451</b>	<b>42 804</b>	<b>20 773</b>	<b>39 147</b>	<b>45 180</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>	- 1 463	- 1 012	-	- 30	- 30
* Variation des +/- values potentielles sur titres	- 27 807	- 9 745	- 3 914	44 812	117 825
* +/- values réalisées sur cession des titres	670	- 10 324	- 223	- 13 202	- 54 466
* Frais de négociation de titres	- 24	- 153	- 193	- 574	- 717
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>- 8 173</b>	<b>21 570</b>	<b>16 443</b>	<b>70 153</b>	<b>107 792</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Au 30 septembre 2017**  
(Unité : Dinar)

	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>					
a - Résultat d'exploitation	18 988	41 792	20 773	39 117	45 150
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 27 807	- 9 745	- 3 914	44 812	117 825
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	670	- 10 324	- 223	- 13 202	- 54 466
d - Frais de négociation de titres	- 24	- 153	- 193	- 574	- 717
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	- 45 987	-	- 38 913	- 38 913
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>					
a - Souscriptions	61 366	153 023	-	4 906	4 906
* Capital	60 089	147 939	-	4 679	4 679
* Régularisation des sommes non distrib.	- 186	543	-	197	197
* Régularisations des sommes distrib.	1 463	4 540	-	30	30
b - Rachats	-	- 72 156	-	-	-
* Capital	-	- 68 734	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	- 695	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	- 2 727	-	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>53 194</b>	<b>56 450</b>	<b>16 443</b>	<b>36 146</b>	<b>73 785</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>					
a - En début de période	1 333 077	1 329 821	1 275 739	1 256 036	1 256 036
b - En fin de période	1 386 270	1 386 270	1 292 182	1 292 182	1 329 821
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>					
a - En début de période	18 551	18 279	18 279	18 209	18 209
b - En fin de période	19 406	19 406	18 279	18 279	18 279
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>71,435</b>	<b>71,435</b>	<b>70,692</b>	<b>70,692</b>	<b>72,751</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-0,59%</b>	<b>1,59%</b>	<b>1,29%</b>	<b>5,58%</b>	<b>8,57%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2017**  
*(En dinar Tunisien)*

**NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE**

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

**NOTE 2 : OBJET**

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents**

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

**3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions**

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

### **3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents**

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille**

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
  - A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
  - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
  - A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti, ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 30 septembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

### 3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement et ce, à partir du 01/11/2002. Ces charges sont les seules charges supportées par la SICAV.

## NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

### 4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint, au 30/09/2017, un montant net de 1 101 682 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Titre	Quantité	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 31-09-2017	% de l'actif
<b>Actions</b>		<b>630 159</b>		<b>546 852</b>	<b>38.77%</b>
ADWYA	1 805	10 979	5.324	9 610	0.68%
ARTES	10 491	80 341	6.695	70 237	4.98%
ATL	5 000	14 650	3.070	15 350	1.09%
BTE ADP	1 250	37 080	14.420	18 025	1.28%
CAR CEMENT	11 375	28 985	2.242	25 503	1.81%
CIL	485	6 148	16.400	7 954	0.56%
NEW BODY LINE	1 634	8 739	4.764	7 784	0.55%
SFBT	1 452	26 621	19.777	28 716	2.04%
SIAME	12 000	29 520	2.199	26 388	1.87%
SIPHAT	610	14 136	6.270	3 825	0.27%
SOPAT	6 000	8 100	0.891	5 346	0.38%
SOTETEL	6 000	21 711	2.913	17 478	1.24%
SOTRAPIL	1 767	40 881	9.214	16 281	1.15%
SOTUVER	13 600	59 428	4.152	56 467	4.00%
SOTUVER NS	1 899	8 687	3.500	6 647	0.47%

SPDIT	6 000	61 800	8.200	49 200	3.49%
TPR	16 380	46 924	2.863	46 896	3.32%
TUNIS RE	4 800	44 366	7.775	37 320	2.65%
WIFACK BANK	13 995	81 064	6.990	97 825	6.94%
<b>Obligations</b>		<b>466 640</b>		<b>483 312</b>	<b>34.27%</b>
ATL 2013-1	1 000	60 000		61 440	4.36%
BNA 2009 SUB	1 000	46 640		47 612	3.38%
BNA SUB 2017-1 B	600	60 000		61 261	4.34%
CIL 2016/2	1 200	120 000		124 478	8.83%
HL SUB 2015-1	1 000	100 000		105 364	7.47%
TL 2013-2 B	1 000	80 000		83 158	5.90%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>71 003</b>		<b>71 518</b>	<b>5.07%</b>
SICAV L'EPARGNANT	702	71 003	101.878	71 518	5.07%
<b>TOTAL</b>		<b>1 167 802</b>		<b>1 101 682</b>	<b>78.11%</b>

#### 4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève, au 30/09/2017, à un montant de 618 370 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Actions et droits rattachés	630 159	790 259	628 913
Différence d'estimation sur actions	-83 307	-146 598	-74 339
Actions SICAV	71 003	63 487	63 487
Différence d'estimation sur actions SICAV	515	538	1 292
<b>Total</b>	<b>618 370</b>	<b>707 686</b>	<b>619 353</b>



#### 4-3 : Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent, au 30/09/2017, un montant de 483 312 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Obligations	466 640	333 310	453 310
Intérêts courus	16 672	12 350	10 814
Intérêts intercalaires courus sur obligations	-	-	316
<b>Total</b>	<b>483 312</b>	<b>345 660</b>	<b>464 440</b>

#### 4-4 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 200 093 Dinars au 30/09/2017. Ils se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
BTCT	-	-	-
intérêts précomptés /BTCT	-	-	-
Intérêts courus/BTCT	-	-	-
Compte à terme	200 000	200 000	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	93	90	2 811
<b>Total</b>	<b>200 093</b>	<b>200 090</b>	<b>202 811</b>

#### 4-5 : Disponibilités

Au 30/09/2017, les disponibilités constituées d'avoirs en banque s'élèvent à 108 679 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Avoirs en Banque	108 679	61 336	64 021
Sommes à l'encaissement	-	-	-
<b>Total</b>	<b>108 679</b>	<b>61 336</b>	<b>64 021</b>

#### 4-6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse un solde nul au 30/09/2017, contre 95 dinars au 30/09/2016 :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Dividendes à recevoir	-	95	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>95</b>	<b>-</b>

#### 4-7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant, au 30/09/2017, à 21 360 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Gestionnaire	2 322	4 845	2 302
Commission réseau	18 181	16 817	17 147
Commission dépositaire	857	733	1 063
<b>Total</b>	<b>21 360</b>	<b>22 395</b>	<b>20 512</b>

#### 4-8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant, au 30/09/2017 à 2 824 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Etat retenue à la source / dividendes distribués	291	291	291
Contribution conjoncturelle à payer	2 533	-	-
<b>Total</b>	<b>2 824</b>	<b>291</b>	<b>291</b>

#### 4-9 : Capital

Au 30/09/2017, le capital a atteint un niveau de 1 343 462 Dinars, enregistrant ainsi une hausse de 7,2% par rapport au montant arrêté à la date du 30/09/2016, et une hausse de 4,6% par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2016. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Capital social	1 415 231	1 410 552	1 410 552
Souscriptions	147 939	4 679	4 679
Rachats	-68 734	-	-
Frais de négociation de titres	-153	-574	-717
Variation d'estimation / actions	-83 307	-146 598	-74 339
Variation d'estimation / Titres OPCVM	515	538	1 292
Plus value/ actions	3 086	11 396	11 621
Moins value/ actions	-13 516	-25 809	-67 296
Plus value/Titres OPCVM	161	1 210	1 210
Moins value/ Titres OPCVM	-56	-	-
+/- val/report /Titres OPCVM	-1 292	-549	-549
+/- val/report actions	74 339	191 421	191 420
+/- val/report obligation	-	-	-
<b>Sous-total 1</b>	<b>1 474 214</b>	<b>1 446 267</b>	<b>1 477 873</b>
Sommes non distribuables / exercice clos	-130 600	-193 438	-193 438
Régul des sommes non distribuables (souscription)	543	197	197
Régul des sommes non distribuables (rachats)	-695	-	-
<b>Sous-total 2</b>	<b>-130 752</b>	<b>-193 242</b>	<b>-193 242</b>
<b>Capital</b>	<b>1 343 462</b>	<b>1 253 025</b>	<b>1 284 631</b>

Les mouvements sur le capital, au cours du troisième trimestre 2017, se détaillent ainsi :

**Capital au 30-06-2017**

Montant	1 310 720
Nombre de titres	18 551
Nombre d'actionnaires	43

**Souscriptions réalisées**

Montant	60 089
Nombre de titres émis	855
Nombre d'actionnaires entrants	1

**Rachats effectués**

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

**Autres mouvements**

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	-27 807
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	670
Frais de négociation de titres	-24
Régularisation des sommes non distribuables	-186

**Capital au 30-09-2017**

Montant	1 343 462
Nombre de titres	19 406
Nombre d'actionnaires	44

#### 4-10 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 30/09/2017, à 4 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Report à nouveau sur arrondis de coupons	4	10	10
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

#### 4-11: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du troisième trimestre 2017, à 1 386 270 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation par rapport au même trimestre de l'année 2016 de 7.2%.

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Capital	1 343 462	1 253 025	1 284 631
Sommes distribuables	42 808	39 157	45 190
<b>Total</b>	<b>1 386 270</b>	<b>1 292 182</b>	<b>1 329 821</b>

#### NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

##### 5-1 : Dividendes

Courant le troisième trimestre 2017, les dividendes encaissés se sont élevés à 13 113 Dinars et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des actions	13 113	22 628	18 927	28 917	29 277
Revenus des Titres OPCVM	-	2 596	-	-	-
<b>Total</b>	<b>13 113</b>	<b>25 224</b>	<b>18 927</b>	<b>28 917</b>	<b>29 277</b>

## 5-2 : Revenus des obligations et valeurs assimilées

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2017, un montant de 6 882 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des obligations et Val assimilées (Potentiel)	6 882	16 672	4 798	12 350	10 814
Revenus des obligations et Val assimilées (Report)	-	-10 814	-	-11 761	-11 761
Revenus des obligations et Val assimilées (Réalisé)	-	14 169	-	14 111	20 447
Intérêts intercalaires (Potentiel)	-	-	-	-	316
<b>Total</b>	<b>6 882</b>	<b>20 027</b>	<b>4 798</b>	<b>14 700</b>	<b>19 816</b>

## 5-3 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 306 Dinars au titre du troisième trimestre 2017. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus bons de trésor (Potentiel)	-	-	-	-	-
Revenus bons de trésor (Report)	-	-	-	-	-
Revenus bons de trésor (Réalisé)	-	-	-	-	-
Revenus compte à terme (Potentiel)	-8 164	93	-239	90	2 811
Revenus compte à terme (Report)	-	-2 811	-	-4 983	-4 983
Revenus compte à terme échus	11 243	11 243	379	9 611	9 611
Intérêts sur comptes de dépôts	226	880	154	463	1 601
<b>Total</b>	<b>3 306</b>	<b>9 405</b>	<b>294</b>	<b>5 181</b>	<b>9 040</b>

#### 5-4 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du troisième trimestre 2017, un montant de 3 459 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire (1)	2 767	8 265	2 598	7 745	10 387
Rémunération de réseau (2)	346	1 033	325	968	1 298
Rémunération du dépositaire (3)	346	1 033	324	968	1 298
<b>Total</b>	<b>3 459</b>	<b>10 331</b>	<b>3 247</b>	<b>9 681</b>	<b>12 983</b>

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,8% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. Au terme de la convention de gestion signée entre les parties, la société « STB MANAGER » supporte l'ensemble des charges inhérentes à la gestion de la SICAV (redevance CMF, honoraires commissaire aux comptes, frais de publication, frais de conseil, jeton de présence...).

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

#### 5-5 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre du troisième trimestre 2017, un montant de 854 Dinars. Elles sont constituées exclusivement par les montants comptabilisés au titre d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017.

En effet, et en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge globale au titre de ladite contribution, s'élevant à 3 386 DT, sera rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et sera payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

## 5-6 : Régularisation du résultat d'exploitation

Les régularisations effectuées sur le résultat d'exploitation courant le troisième trimestre 2017, se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (souscription)	1 463	1 677	-	30	30
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice (rachats)	-	-666	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 463</b>	<b>1 012</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>30</b>



## SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

### LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» arrêtés au 30/09/2017 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 30/09/2017, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **232 311083,470DT**, un actif net de **231 812 616,678 DT** et une valeur liquidative de **114,554DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/09/2017, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au 30/09/2017.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- La «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» évalue les BTA à leurs prix de revient majorés des intérêts courus à la date du 30/09/2017 et ajustés du montant de l'amortissement linéaire, des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA par rapport au prix de remboursement, sur la période restant à courir jusqu'à la date de l'échéance. Cet amortissement, s'élevant au 30/09/2017 à un montant net de **266 662,230DT** constitue une plus-value potentielle qui est portée directement en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et apparaît comme composante du résultat net de la période.

Cette méthode d'amortissement linéaire des primes et décotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» à partir du 02/01/2014. Bien qu'elle ne soit pas préconisée par la norme comptable NCT 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, elle demeure conforme aux usages de la profession, en l'absence d'un environnement approprié.

- Au cours de la période s'étalant du 01/07/2017 au 30/09/2017, la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» n'a pas respecté de manière permanente :
  - o l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur (BIAT) ;
  - o l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 :
    - en employant plus de 20% de son actif en liquidités et quasi-liquidités ;
    - plus de 30% de son actif en certificats de dépôts.

Il convient de noter que ces certificats de dépôts émis par la BIAT et souscrits par «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», bénéficient de la garantie d'une banque de la place à concurrence d'un montant maximum de 15 000 000 DT, et ce, à partir du 01/02/2017, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Nous attirons également l'attention sur la Note 2.4 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 04 janvier 2017, la charge encourue par «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à **462 608,408DT**, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Le montant de la charge rattaché à la période s'étalant du 01/01/2017 au 30/09/2017 est de **346 005,660 DT**. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 31 octobre 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Auditing & Consulting Worldwide**  
**Ahmed KHLIF**

## SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
<b>ACTIF</b>					
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>126 666 020,291</b>	<b>96 039 312,858</b>	<b>119 970 884,239</b>
<b>AC1-A</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		28 381 287,504	15 703 944,722	18 051 017,722
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		95 958 481,593	74 025 943,876	96 590 818,037
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		2 326 251,194	6 309 424,260	5 329 048,480
<b>AC2</b>	<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>105 644 382,633</b>	<b>75 647 241,302</b>	<b>57 856 089,036</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES	<b>AC2-A</b>	104 644 251,276	75 646 404,508	57 855 215,201
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES	<b>AC2-B</b>	1 000 131,357	836,794	873,835
<b>AC3</b>	<b>CREANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>AC3</b>	<b>680,546</b>	<b>35 490,709</b>	<b>120 331,037</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>232 311 083,470</b>	<b>171 722 044,869</b>	<b>177 947 304,312</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>95 266,465</b>	<b>72 812,255</b>	<b>73 846,710</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>403 200,327</b>	<b>39 738,251</b>	<b>46 119,411</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>498 466,792</b>	<b>112 550,506</b>	<b>119 966,121</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>231 812 616,678</b>	<b>171 609 494,363</b>	<b>177 827 338,191</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>225 029 840,759</b>	<b>166 570 408,817</b>	<b>170 928 274,591</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES CAPITALISABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>6 782 775,919</b>	<b>5 039 085,546</b>	<b>6 899 063,600</b>
<b>CP2-A</b>	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		6 370 357,728	4 485 407,799	6 168 112,105
<b>CP2-B</b>	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		412 418,191	553 677,747	730 951,495
<b>ACTIF NET</b>			<b>231 812 616,678</b>	<b>171 609 494,363</b>	<b>177 827 338,191</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>232 311 083,470</b>	<b>171 722 044,869</b>	<b>177 947 304,312</b>

**ETAT DE RESULTAT  
DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 30-09-2017**

			Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/07/2017	01/01/2017	01/07/2016	01/01/2016	01/01/2016
			au	au	au	au	au
			30/09/2017	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2016	31/12/2016
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>1 627 794,130</b>	<b>4 935 684,046</b>	<b>1 160 859,045</b>	<b>3 418 920,651</b>	<b>4 704 460,769</b>
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		408 249,724	1 021 621,126	233 269,262	608 934,547	845 778,464
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 219 544,406	3 677 105,940	927 589,783	2 641 679,004	3 690 375,205
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	236 956,980	0,000	168 307,100	168 307,100
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>1 162 141,476</b>	<b>2 782 088,648</b>	<b>781 813,976</b>	<b>1 777 673,341</b>	<b>2 450 956,653</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		3 241,353	105 363,489	38 868,064	153 856,463	200 542,238
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		743 060,229	1 659 706,524	453 164,869	966 355,176	1 337 218,684
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		415 839,894	1 017 018,635	289 781,043	657 461,702	913 195,731
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>2 789 935,606</b>	<b>7 717 772,694</b>	<b>1 942 673,021</b>	<b>5 196 593,992</b>	<b>7 155 417,422</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-290 477,456</b>	<b>-798 876,495</b>	<b>-218 806,254</b>	<b>-562 774,162</b>	<b>-779 006,455</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>2 499 458,150</b>	<b>6 918 896,199</b>	<b>1 723 866,767</b>	<b>4 633 819,830</b>	<b>6 376 410,967</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-187 997,561</b>	<b>-548 538,471</b>	<b>-58 716,906</b>	<b>-148 412,031</b>	<b>-208 298,862</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>2 311 460,589</b>	<b>6 370 357,728</b>	<b>1 665 149,861</b>	<b>4 485 407,799</b>	<b>6 168 112,105</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-65 729,274</b>	<b>412 418,191</b>	<b>12 817,987</b>	<b>553 677,747</b>	<b>730 951,495</b>
<b>SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE</b>			<b>2 245 731,315</b>	<b>6 782 775,919</b>	<b>1 677 967,848</b>	<b>5 039 085,546</b>	<b>6 899 063,600</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		65 729,274	-412 418,191	-12 817,987	-553 677,747	-730 951,495
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		374 040,228	377 669,606	65 628,553	-6 785,148	19 193,629
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-248 226,169	-305 243,204	-8 103,332	-70 048,137	-25 989,297
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000	-285,409	-541,415	-541,415
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			<b>2 437 274,648</b>	<b>6 442 784,130</b>	<b>1 722 389,673</b>	<b>4 408 033,099</b>	<b>6 160 775,022</b>

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 30-09-2017**

	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du	
	01/07/2017	01/01/2017	01/07/2016	01/01/2016	01/01/2016	
	au	au	au	au	au	
	30/09/2017	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2016	31/12/2016	
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	
<b>AN1</b>	<b>VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL</b>					
	2 437 274,648	6 442 784,130	1 722 389,673	4 408 033,099	6 160 775,022	
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 311 460,589	6 370 357,728	1 665 149,861	4 485 407,799	6 168 112,105
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	374 440,228	377 669,606	65 628,553	-6 785,148	19 193,629
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-248 226,169	-305 243,204	-8 103,332	-70 048,137	-25 989,297
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0,000	0,000	-285,409	-541,415	-541,415
<b>AN2</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>					
	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	
<b>AN3</b>	<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>					
	-3 424 844,794	47 542 494,357	2 173 068,352	43 015 527,020	47 480 628,925	
	<b>SOUSCRIPTIONS</b>					
	48 808 512,168	186 375 098,917	32 871 450,998	109 744 967,264	180 461 609,232	
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	42 826 000,000	165 338 200,000	30 043 100,000	101 095 700,000	165 073 200,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-309 695,995	-1 177 619,096	-241 802,321	-777 950,265	-1 266 936,925
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	5 094 615,409	19 668 379,205	2 278 265,326	7 666 413,495	12 518 033,998
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	1 197 692,754	2 546 138,808	791 887,993	1 760 804,034	4 137 312,159
	<b>RACHATS</b>					
	-52 233 356,962	-138 832 604,560	-30 698 382,646	-66 729 440,244	-132 980 980,307	
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-45 848 500,000	-122 955 700,000	-28 018 600,000	-61 348 000,000	-121 312 500,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	332 632,449	883 437,941	224 028,312	477 903,042	937 399,105
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (F)	-5 454 667,383	-14 626 621,884	-2 124 740,952	-4 652 216,999	-9 199 518,748
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-1 263 422,028	-2 133 720,617	-779 070,006	-1 207 126,287	-3 406 360,664
	<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>					
	-987 570,146	53 985 278,487	3 895 458,025	47 423 560,119	53 641 403,947	
<b>AN4</b>	<b>ACTIF NET</b>					
AN4-A	DEBUT DE LA PERIODE	232 800 186,824	177 827 338,191	167 714 036,338	124 185 934,244	124 185 934,244
AN4-B	FIN DE LA PERIODE	231 812 616,678	231 812 616,678	171 609 494,363	171 609 494,363	177 827 338,191
<b>AN5</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
AN5-A	DEBUT DE LA PERIODE	2 053 824	1 599 774	1 539 399	1 162 167	1 162 167
AN5-B	FIN DE LA PERIODE	2 023 599	2 023 599	1 559 644	1 559 644	1 599 774
	<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>					
A-	DEBUT DE LA PERIODE	113,349	111,157	108,947	106,857	106,857
B-	FIN DE LA PERIODE	114,554	114,554	110,031	110,031	111,157
<b>AN6</b>	<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>					
	4,22%	4,09%	3,96%	3,97%	4,02%	

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 30/09/2017

---

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30/09/2017 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 2-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30/09/2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/09/2017. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **2-3 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2-4 Traitement de la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 04 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la (CCE), s'élevant à **462 608,408DT**, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice. Le montant de la charge rattaché à la période s'étalant du 01/01/2017 au 30/09/2017 est de **346005,660 DT**.

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

#### AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif net
<b>AC1- A Obligations de sociétés</b>		<b>27 598 228,100</b>	<b>28 381 287,504</b>	<b>12,24%</b>
ATB 2007/1(25 ANS)	3 000	180 000,000	183 326,400	0,08%
ATL SUB 2017	20 000	2 000 000,000	2 000 000,000	0,86%
ATL 2013/1	1 550	90 740,100	92 985,740	0,04%
ATL 2015/1	10 000	1 000 000,000	1 013 768,000	0,44%
ATL 2015/2 A	10 000	800 000,000	828 672,000	0,36%
ATL 2015/2 C	10 000	1 000 000,000	1 037 032,000	0,45%
ATL 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 016 304,000	0,44%
ATL 2017/1 A	5 000	500 000,000	532 824,164	0,23%
ATTIJARI BANK 2017 SUB/A	30 000	3 000 000,000	3 059 856,000	1,32%
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10 000	1 000 000,000	1 055 232,000	0,46%
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20 000	1 600 000,000	1 675 600,000	0,72%
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10 000	997 000,000	1 024 696,000	0,44%
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10 000	1 000 000,000	1 011 720,000	0,44%
ATTIJARI LEASING 2016/2	10 000	1 000 000,000	1 035 544,000	0,45%
BH SUB 2016/1	10 000	1 000 000,000	1 024 328,000	0,44%
BNA SUB 2017/1	5 000	500 000,000	510 380,000	0,22%
BTE 2016/A	5 000	500 000,000	520 192,000	0,22%
CHO 2009/BIAT	3 000	112 500,000	116 815,200	0,05%
CIL 2015/2	10 000	800 000,000	845 072,000	0,36%
CIL 2016/2	20 000	2 000 000,000	2 074 960,000	0,90%
CIL 2017/1	30 000	3 000 000,000	3 047 976,000	1,31%
MEUBLATEX 2015	9 000	900 000,000	914 400,000	0,39%
SERVICOM 2012	1 000	19 788,000	20 372,000	0,01%
TL 2015/2	20 000	2 000 000,000	2 071 680,000	0,89%
TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	598 200,000	624 088,000	0,27%
UIB SUB 2016/A	10 000	1 000 000,000	1 043 464,000	0,45%
<b>AC1-B Emprunts d'Etat</b>		<b>92 865 073,097</b>	<b>95 958 481,593</b>	<b>41,40%</b>
<b><i>Bons du Trésor Assimilables</i></b>		<b>92 813 994,613</b>	<b>95 906 713,234</b>	<b>41,38%</b>
BTA 5.50% 02/2020	2 912	2 811 536,000	2 892 274,192	1,25%
BTA 5.50% 10/2018	2 098	2 054 991,000	2 144 520,994	0,93%
BTA 5.50% 10/2020	3 500	3 364 150,000	3 512 665,069	1,52%
BTA 5.50%-03/2019 (10 ANS)	3 671	3 795 917,613	3 885 308,976	1,68%
BTA 5.75% JANVIER 2021	4 000	3 878 000,000	4 009 572,602	1,73%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 859 200,000	3 950 728,767	1,70%
BTA 6% JANVIER 2024	11 500	11 040 000,000	11 436 230,137	4,93%
BTA 6% JUIN 2021	3 600	3 528 420,000	3 580 023,286	1,54%
BTA 6% OCTOBRE 2023	7 500	6 974 500,000	7 323 650,686	3,16%
BTA 6,3% MARS 2026	9 200	8 537 370,000	8 793 981,946	3,79%
BTA 6,3% OCTOBRE 2026	5 500	5 315 750,000	5 583 077,123	2,41%
BTA 6.6% MARS 2027	500	464 850,000	478 303,149	0,21%
BTA 6.7% AVRIL 2028	13 480	12 837 920,000	13 176 419,420	5,68%
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	23 800	24 351 390,000	24 873 294,657	10,73%
<b><i>Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (1)</i></b>			<b>266 662,230</b>	<b>0,12%</b>
<b><i>Emprunt National</i></b>	<b>10 266</b>	<b>51 078,484</b>	<b>51 768,359</b>	<b>0,02%</b>
EN 2014 CAT A /5	10 266	51 078,484	51 768,359	0,02%
<b>AC1-C Autres Valeurs (Titres OPCVM)</b>	<b>23 042</b>	<b>2 325 407,165</b>	<b>2 326 251,194</b>	<b>1,00%</b>
SICAV TRESOR	23 042	2 325 407,165	2 326 251,194	1,00%
<b>Total du portefeuille titres</b>		<b>122 788 708,362</b>	<b>126 666 020,291</b>	<b>54,64%</b>



(1) Ce montant s'élevant au 30/09/2017 à **266 662,230DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle ,a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'évaluation des BTA a été appliquée à partir du 02/01/2014 afin de remédier aux inconvénients liés à la méthode de valorisation au coût historique préconisée par la norme comptable NCT 17 lorsqu'il n'y a pas de moyens permettant de valoriser les BTA au prix du marché (marché secondaire non liquide).

#### **PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 627 794,130 Dinars** du 01/07/2017 au 30/09/2017 contre **1 160 859,045 Dinars** du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

<b>Revenus</b>	<b>Du 01/07/2017 Au30/09/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au30/09/2017</b>	<b>Du 01/07/2016 Au30/09/2016</b>	<b>Du 01/01/2016 Au30/09/2016</b>	<b>Du 01/01/2016 Au31/12/2016</b>
Revenus des Obligations de sociétés	408 249,724	1 021 621,126	233 269,262	608 934,547	845 778,464
Revenus des Emprunts d'Etat	1 219 544,406	3 677 105,940	927 589,783	2 641 679,004	3 690 375,205
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0,000	236 956,980	0,000	168 307,100	168 307,100
<b>Total</b>	<b>1 627 794,130</b>	<b>4 935 684,046</b>	<b>1 160 859,045</b>	<b>3 418 920,651</b>	<b>4 704 460,769</b>

#### **AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

##### **AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à **104 644 251,276 Dinars**, contre **75 646 404,508 Dinars** au 30/09/2016 et il est détaillé comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Montant au 30/09/2017</b>	<b>Montant au 30/09/2016</b>	<b>Montant au 31/12/2016</b>
Bons du Trésor à Court Terme	0,000	6 569 411,786	3 790 084,019
Certificats de Dépôt	68 958 946,179	42 980 587,462	29 485 715,181
Autres placements (Dépôt à terme)	35 685 305,097	26 096 405,260	24 579 416,001
<b>Total</b>	<b>104 644 251,276</b>	<b>75 646 404,508</b>	<b>57 855 215,201</b>

**AC2-A-1 Certificats de dépôts :**

Désignation	Taux	Emetteur	Garant (*)	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif Net
<b>Certificats de dépôts à moins d'un an</b>		<b>BIAT</b>		<b>138</b>	<b>68 912 891,013</b>	<b>68 958 946,179</b>	<b>29,75%</b>
CDP 10J-01/10/2017	5,69%	BIAT	Attijari Bank	3	1 498 106,326	1 500 000,000	0,65%
CDP 10J-02/10/2017	5,69%	BIAT		11	5 493 056,530	5 499 304,665	2,37%
CDP 10J-03/10/2017	5,69%	BIAT		37	18 476 644,692	18 495 323,034	7,98%
CDP 10J-04/10/2017	5,69%	BIAT	Attijari Bank	7	3 495 581,428	3 498 672,962	1,51%
CDP 10J-05/10/2017	5,69%	BIAT		10	4 993 687,755	4 997 472,709	2,15%
CDP 10J-06/10/2017	5,69%	BIAT		4	1 997 475,102	1 998 736,554	0,86%
CDP 10J-07/10/2017	5,69%	BIAT		12	5 992 425,305	5 995 452,312	2,59%
CDP 10J-08/10/2017	5,69%	BIAT	Attijari Bank	20	9 987 375,509	9 991 158,671	4,31%
CDP 10J-09/10/2017	5,69%	BIAT		34	16 978 538,366	16 982 825,272	7,33%

(\*) : Les certificats de dépôt émis par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (la BIAT) et souscrits par SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ont fait l'objet, à partir du 01/02/2017, d'une garantie à première demande auprès d'Attijari Bank et ce, à concurrence d'un montant maximum de quinze millions de dinars (15MDT).

**AC2-A-2 Dépôt à Terme :**

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif Net
<b>Dépôt à Terme</b>		<b>BIAT</b>		<b>35 500 000,000</b>	<b>35 685 305,097</b>	<b>15,39%</b>
DAT 94J-02/10/2017	5,83%	BIAT	1	2 000 000,000	2 023 767,233	0,87%
DAT 92J-03/10/2017	5,94%	BIAT	1	1 000 000,000	1 011 717,260	0,44%
DAT 92J-05/10/2017	5,94%	BIAT	1	1 500 000,000	1 517 185,315	0,65%
DAT 92J-13/10/2017	5,94%	BIAT	1	1 000 000,000	1 010 415,342	0,43%
DAT 92J-17/10/2017	5,94%	BIAT	1	500 000,000	504 947,288	0,22%
DAT 92J-19/10/2017	5,94%	BIAT	1	2 000 000,000	2 019 268,383	0,87%
DAT 92J-20/10/2017	5,94%	BIAT	1	500 000,000	504 752,000	0,22%
DAT 92J-26/10/2017	5,94%	BIAT	1	1 000 000,000	1 008 722,850	0,43%
DAT 92J-08/11/2017	6,15%	BIAT	1	500 000,000	503 639,452	0,22%
DAT 92J-10/11/2017	6,15%	BIAT	1	3 000 000,000	3 021 027,946	1,30%
DAT 92J-16/11/2017	6,15%	BIAT	1	500 000,000	503 100,274	0,22%
DAT 92J-24/11/2017	6,15%	BIAT	1	500 000,000	502 561,096	0,22%
DAT 91J-04/12/2017	6,19%	BIAT	1	7 000 000,000	7 025 641,863	3,03%
DAT 91J-05/12/2017	6,19%	BIAT	1	1 500 000,000	1 505 291,178	0,65%
DAT 91J-06/12/2017	6,19%	BIAT	1	1 000 000,000	1 003 391,781	0,43%
DAT 91J-07/12/2017	6,19%	BIAT	1	3 000 000,000	3 009 768,329	1,30%
DAT 91J-18/12/2017	6,19%	BIAT	1	3 000 000,000	3 005 291,178	1,30%
DAT 91J-19/12/2017	6,19%	BIAT	1	2 000 000,000	2 003 256,110	0,86%
DAT 91J-28/12/2017	6,19%	BIAT	1	3 500 000,000	3 501 424,548	1,51%
DAT 91J-29/12/2017	6,19%	BIAT	1	500 000,000	500 135,671	0,22%

### **AC2-B Disponibilités :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à **1 000 131,357 Dinars** représentant les avoirs en banque.

### **AC3. Note sur les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/09/2017 à **680,546 Dinars** contre **35 490,709 Dinars** au 30/09/2016 représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

<b>Créances d'exploitation</b>	<b>Montant au 30/09/2017</b>	<b>Montant au 30/09/2016</b>	<b>Montant au 31/12/2016</b>
R/S sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	680,546	34 744,932	119 585,260
R/S sur Emprunt National 2014 CAT. A /5	0,000	97,900	97,900
R/S sur les achats des obligations de Sociétés	0,000	647,877	647,877
<b>Total</b>	<b>680,546</b>	<b>35 490,709</b>	<b>120 331,037</b>

### **PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **1 162 141,476 Dinars** du 01/07/2017 au 30/09/2017 contre **781 813,976 Dinars** du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

<b>Revenus</b>	<b>Du 01/07/2017 Au30/09/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au30/09/2017</b>	<b>Du 01/07/2016 Au30/09/2016</b>	<b>Du 01/01/2016 Au30/09/2016</b>	<b>Du 01/01/2016 Au31/12/2016</b>
Revenus des Bons du Trésor à CT	3 241,353	105 363,489	38 868,064	153 856,463	200 542,238
Revenus des Certificats de Dépôt	743 060,229	1 659 706,524	453 164,869	966 355,176	1 337 218,684
Revenus des autres placements (DAT)	415 839,894	1 017 018,635	289 781,043	657 461,702	913 195,731
<b>Total</b>	<b>1 162 141,476</b>	<b>2 782 088,648</b>	<b>781 813,976</b>	<b>1 777 673,341</b>	<b>2 450 956,653</b>

### **PA Note sur le Passif :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à **498 466,792 Dinars** contre **112 550,506 Dinars** au 30/09/2016 et s'analyse comme suit :

<b>Note</b>	<b>Passif</b>	<b>Montant au 30/09/2017</b>	<b>Montant au 30/09/2016</b>	<b>Montant au 31/12/2016</b>
PA 1	Opérateurs créditeurs	95 266,465	72 812,255	73 846,710
PA 2	Autres créditeurs divers	403 200,327	39 738,251	46 119,411
<b>Total</b>		<b>498 466,792</b>	<b>112 550,506</b>	<b>119 966,121</b>

**PA1:** Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/09/2017 à **95 266,465 Dinars** contre **72 812,255 Dinars** au 30/09/2016 et se détaille comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 30/09/2017</b>	<b>Montant au 30/09/2016</b>	<b>Montant au 31/12/2016</b>
Gestionnaire	38 106,585	29 124,902	29 538,684
Dépositaire	19 053,296	14 562,451	14 769,341
Distributeurs	38 106,584	29 124,902	29 538,685
<b>Total</b>	<b>95 266,465</b>	<b>72 812,255</b>	<b>73 846,710</b>

**PA2:** Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/09/2017 à **403 200,327 Dinars** contre **39 738,251 Dinars** au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 30/09/2017</b>	<b>Montant au 30/09/2016</b>	<b>Montant au 31/12/2016</b>
Etat, impôts et taxes	17 007,594	12 788,624	12 281,404
Contribution Conjoncturelle à payer	346 005,660	0,000	0,000
Redevance CMF	19 052,978	14 562,237	14 769,150
Rémunération CAC	5 481,655	708,250	4 559,517
Jetons de présence	4 487,412	4 491,682	5 999,838
Provision pour charges diverses	11 165,028	7 187,458	8 509,502
<b>Total</b>	<b>403 200,327</b>	<b>39 738,251</b>	<b>46 119,411</b>

**CH1- Note sur les charges de gestion des placements :**

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/07/2017 au 30/09/2017 à **290 477,456 Dinars** contre **218 806,254 Dinars** du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/07/2017 Au 30/09/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 30/09/2017</b>	<b>Du 01/07/2016 Au 30/09/2016</b>	<b>Du 01/01/2016 Au 30/09/2016</b>	<b>Du 01/01/2016 Au 31/12/2016</b>
Rémunération du gestionnaire	116 190,982	319 550,596	87 522,500	225 109,661	311 602,578
Rémunération du dépositaire	58 095,492	159 775,303	43 761,254	112 554,840	155 801,299
Rémunération des distributeurs	116 190,982	319 550,596	87 522,500	225 109,661	311 602,578
<b>Total</b>	<b>290 477,456</b>	<b>798 876,495</b>	<b>218 806,254</b>	<b>562 774,162</b>	<b>779 006,455</b>

## **CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :**

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/07/2017 au 30/09/2017 à **187 997,561 Dinars** contre **58 716,906 Dinars** du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaillent comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01/07/2017 Au 30/09/2017</b>	<b>Du 01/01/2017 Au 30/09/2017</b>	<b>Du 01/07/2016 Au 30/09/2016</b>	<b>Du 01/01/2016 Au 30/09/2016</b>	<b>Du 01/01/2016 Au 31/12/2016</b>
Redevance CMF	58 094,530	159 772,500	43 760,604	112 553,097	155 798,967
Contribution Conjoncturelle à payer (*)	116 602,640	346 005,660	0,000	0,000	0,000
Impôts et Taxes	6 974,839	19 175,953	4 856,682	12 944,876	17 841,935
Rémunération CAC	4 485,552	15 563,158	6 718,804	12 845,106	21 176,873
Jetons de Présence	1 512,296	4 487,574	1 508,156	4 491,682	5 999,838
Diverses charges d'exploitation	327,704	3 533,626	1 872,660	5 577,270	7 481,249
<b>Total</b>	<b>187 997,561</b>	<b>548 538,471</b>	<b>58 716,906</b>	<b>148 412,031</b>	<b>208 298,862</b>

(\*) Ce montant représente la charge relative à la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) au profit du budget de l'Etat, qui est rattachée à la période s'étalant du 01/01/2017 au 30/09/2017 par abonnement quotidien. La charge totale, calculée sur la base du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016 (au taux de 7,5%) pour un montant de **462 608,408 DT**, sera rattachée à l'exercice 2017, en application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017. Elle devrait être payée au Trésor public à la fin de l'exercice 2017.

## **CP1- Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 30/09/2017 se détaillent comme suit :

### Capital au 01/01/2017 (en nominal)

Montant.....: 159 977 400,000 Dinars  
Nombre de titres .....: 1 599 774  
Nombre d'actionnaires..... : 1 441

### Souscriptions réalisées (en nominal)

Montant.....: 165338 200,000 Dinars  
Nombre de titres émis..... :1 653 382

### Rachats effectués (en nominal)

Montant.....: 122 955700,000 Dinars  
Nombre de titres rachetés.....: 1 229 557

Capital au 30/09/2017 : **225029840,759Dinars**

Montant en nominal..... : 359 900,000 Dinars  
Sommes non capitalisables (1)..... -1 402 483,208 Dinars  
Sommes capitalisées (2)..... : 24 72 423,967 Dinars  
Nombre de titres.....: 2 023 599  
Nombre 'actionnaires..... : 2 194

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 30/09/2017 à **-1 402483,208 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2017
<b>Sommes non capitalisables des exercices antérieurs</b>	<b>- 1 180 728,455</b>
<b>1- Résultat non capitalisables de la période</b>	<b>72 426,402</b>
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	377 669,606
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	- 305 243,204
✓ Frais de négociation de titres	0,000
<b>2- Régularisation des sommes non capitalisables</b>	<b>- 294 181,155</b>
✓ Aux émissions	- 1 177 619,096
✓ Aux rachats	883 437,941
<b>Total sommes non capitalisables</b>	<b>- 1 402 483,208</b>

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/09/2017 à **24072423,967 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2017
<b>Sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>12 131 603,046</b>
<b>Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)</b>	<b>6 899 063,600</b>
<b>Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs</b>	<b>5 041 757,321</b>
✓ Aux émissions	19 668 379,205
✓ Aux rachats	- 14 626 621,884
<b>Total des sommes capitalisées</b>	<b>24 072 423,967</b>

(\*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2016 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 17/05/2017 statuant sur les états financiers de l'exercice 2016 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2016	6 168 112,105
Régularisation du résultat capitalisable	730 951,495
Sommes capitalisées Exercice 2016	<b>6 899 063,600</b>

## **CP2- Note sur les sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 30/09/2017 se détaille ainsi :

<b>Rubriques</b>	<b>Montant au 30/09/2017</b>
Résultat capitalisable de la période	6 370 357,728
Régularisation du résultat capitalisable de la période	412 418,191
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>6 782 775,919</b>

## **4. AUTRES INFORMATIONS :**

### **4-1 Données par action :**

<b>Rubriques</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>30/09/2016</b>
Revenus des placements	3,814	3,332
Charges de gestion des placements	-0,395	- 0,361
<b>Revenu net des placements</b>	<b>3,419</b>	<b>2,971</b>
Autres charges d'exploitation	-0,271	- 0,095
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3,148</b>	<b>2,876</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,204	0,355
<b>Sommes capitalisables de la période</b>	<b>3,352</b>	<b>3,231</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,204	- 0,355
Variation des +/- values potentielles/titres	0,187	- 0,004
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	-0,151	- 0,045
<b>Résultat net de la période</b>	<b>3,184</b>	<b>2,827</b>

### **4-2 Ratio de gestion des placements**

<b>Rubriques</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>30/09/2016</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,374%	0,374%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,257%	0,099%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	2,982%	(*) 2,983%
<b>Actif Net Moyen (En DT)</b>	<b>213 614 645,011</b>	<b>150 344 216,634</b>

(\*) Retraité pour les besoins de comparaison.

### **4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

#### ***4-3-1 Rémunération du gestionnaire***

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

#### ***4-3-2 Rémunération du dépositaire***

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

#### ***4-3-3 Rémunération des distributeurs***

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

#### **4-4 Mode d'affectation des résultats :**

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

#### **4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.



## **SICAV TRESOR**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 30 SEPTEMBRE 2017**

### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er Juillet au 30Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport.

#### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 30Septembre2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

#### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

#### **Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 30Septembre2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

## **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les emplois en titres émis ou garantie par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » représentent 25,50% de l'actif total au 30Septembre2017, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Toutefois, les certificats de dépôts émis par la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et souscrits par SICAV TRESOR bénéficient de la garantie de la BANQUE DE TUNISIE. Cette garantie représente 9,35% du total actif de la SICAV TRESOR au 30 Septembre 2017.
- La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV TRESOR au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1.113.930,800 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 octobre 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C**

**Chiheb GHANMI**

**SICAV TRESOR**

<b>BILANS COMPARES</b>		<b>NOTE</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>30/09/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>ACTIF</b>					
<b>AC1</b>	<b>PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>228 351 846,578</b>	<b>319 315 298,853</b>	<b>320 010 981,387</b>
<b>AC1-A</b>	OBLIGATIONS DE SOCIETES		48 253 850,634	58 958 684,904	57 819 855,144
<b>AC1-B</b>	EMPRUNTS D'ETAT		175 517 871,244	254 234 394,449	256 013 214,643
<b>AC1-C</b>	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		4 580 124,700	6 122 219,500	6 177 911,600
<b>AC2</b>	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	<b>AC2</b>	<b>92 553 707,788</b>	<b>51 875 509,764</b>	<b>26 303 584,615</b>
<b>AC2-A</b>	PLACEMENTS MONETAIRES		91 982 330,763	51 459 235,701	25 525 111,912
<b>AC2-B</b>	DISPONIBILITES		571 377,025	416 274,063	778 472,703
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>320 905 554,366</b>	<b>371 190 808,617</b>	<b>346 314 566,002</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA1</b>	<b>OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>PA1</b>	<b>132 142,306</b>	<b>154 842,326</b>	<b>153 208,675</b>
<b>PA2</b>	<b>AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>PA2</b>	<b>921 549,566</b>	<b>94 215,001</b>	<b>102 184,838</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>1 053 691,872</b>	<b>249 057,327</b>	<b>255 393,513</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>319 851 862,494</b>	<b>370 941 751,290</b>	<b>346 059 172,489</b>
<b>CP1</b>	<b>CAPITAL</b>	<b>CP1</b>	<b>311 471 011,418</b>	<b>360 398 422,083</b>	<b>333 090 681,960</b>
<b>CP2</b>	<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>CP2</b>	<b>8 380 851,076</b>	<b>10 543 329,207</b>	<b>12 968 490,529</b>
<b>CP2-A</b>	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		2 932,759	1 931,030	1 785,709
<b>CP2-B</b>	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		8 868 926,954	11 405 542,684	14 852 410,665
<b>CP2-C</b>	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-491 008,637	-864 144,507	-1 885 705,845
<b>ACTIF NET</b>			<b>319 851 862,494</b>	<b>370 941 751,290</b>	<b>346 059 172,489</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>			<b>320 905 554,366</b>	<b>371 190 808,617</b>	<b>346 314 566,002</b>

**SICAV TRESOR**

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du	31/12/2016
			01/07/2017	01/01/2017	01/07/2016	01/01/2016	
			au	au	au	au	
			30/09/2017	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2016	
<b>PR1</b>	<b>REVENUS DU PORTEFEUILLE- TITRES</b>	<b>PR1</b>	<b>2 620 630,942</b>	<b>9 580 896,627</b>	<b>3 561 515,983</b>	<b>11 288 398,245</b>	<b>14 823 502,145</b>
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		630 085,440	1 862 049,304	713 542,240	2 282 298,720	2 969 429,760
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 990 545,502	7 519 568,223	2 847 973,743	8 811 782,725	11 659 755,585
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	199 279,100	0,000	194 316,800	194 316,800
<b>PR2</b>	<b>REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>PR2</b>	<b>936 810,218</b>	<b>1 708 075,021</b>	<b>611 000,536</b>	<b>1 997 713,626</b>	<b>2 486 063,192</b>
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		12 254,091	26 608,643	28 400,331	97 305,189	106 034,987
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		884 106,155	1 641 016,406	433 327,657	1 309 614,355	1 675 664,808
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		40 449,972	40 449,972	149 272,548	590 794,082	704 363,397
<b>REVENUS DES PLACEMENTS</b>			<b>3 557 441,160</b>	<b>11 288 971,648</b>	<b>4 172 516,519</b>	<b>13 286 111,871</b>	<b>17 309 565,337</b>
<b>CH1</b>	<b>CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>CH1</b>	<b>-409 701,848</b>	<b>-1 276 834,950</b>	<b>-481 340,051</b>	<b>-1 514 856,017</b>	<b>-1 978 652,136</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>			<b>3 147 739,312</b>	<b>10 012 136,698</b>	<b>3 691 176,468</b>	<b>11 771 255,854</b>	<b>15 330 913,201</b>
<b>CH2</b>	<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>CH2</b>	<b>-379 491,937</b>	<b>-1 143 209,744</b>	<b>-116 623,561</b>	<b>-365 713,170</b>	<b>-478 502,536</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>2 768 247,375</b>	<b>8 868 926,954</b>	<b>3 574 552,907</b>	<b>11 405 542,684</b>	<b>14 852 410,665</b>
<b>PR4</b>	<b>REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-149 267,251</b>	<b>-491 008,637</b>	<b>-533 872,934</b>	<b>-864 144,507</b>	<b>-1 885 705,845</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>			<b>2 618 980,124</b>	<b>8 377 918,317</b>	<b>3 040 679,973</b>	<b>10 541 398,177</b>	<b>12 966 704,820</b>
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		149 267,251	491 008,637	533 872,934	864 144,507	1 885 705,845
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		672 851,060	1 195 343,302	-191 727,060	-213 228,155	-348 380,077
PR4-C	+/- VALUES REALISEES./CESSION TITRES		-726 637,550	-1 844 098,925	-77,946	-577 757,235	-646 993,051
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>			<b>2 714 460,885</b>	<b>8 220 171,331</b>	<b>3 382 747,901</b>	<b>10 614 557,294</b>	<b>13 857 037,537</b>

**SICAV TRESOR**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**DE LA PERIODE DU 01-01-2017 AU 30-09-2017**

DESIGNATION	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/07/2016 au 30/09/2016	Période du 01/01/2016 au 30/09/2016	31/12/2016
<b>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL</b>	<b>2 714 460,885</b>	<b>8 220 171,331</b>	<b>3 382 747,901</b>	<b>10 614 557,294</b>	<b>13 857 037,537</b>
AN1- A RESULTAT D'EXPLOITATION	2 768 247,375	8 868 926,954	3 574 552,907	11 405 542,684	14 852 410,665
AN1- B VARIATION DES +/- VAL POT.SUR TITRES	672 851,060	1 195 343,302	-191 727,060	-213 228,155	-348 380,077
AN1- C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-726 637,550	-1 844 098,925	-77,946	-577 757,235	-646 993,051
<b>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>-12 502 514,180</b>	<b>0,000</b>	<b>-14 587 141,374</b>	<b>-14 587 141,374</b>
<b>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-5 293 512,192</b>	<b>-21 924 967,146</b>	<b>-21 200 150,514</b>	<b>-34 573 596,303</b>	<b>-62 698 655,347</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>114 003 844,555</b>	<b>331 302 621,718</b>	<b>72 877 502,864</b>	<b>352 752 090,845</b>	<b>432 588 908,373</b>
AN3- A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	113 370 300,000	326 049 400,000	72 141 800,000	345 161 400,000	423 522 600,000
AN3- B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-1 891 992,609	-5 178 419,523	-1 005 968,690	-4 501 766,637	-5 634 090,166
AN3- C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	1 049,659	6 068 389,628	381,055	7 743 098,531	7 743 512,424
AN3- D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS(S)	2 524 487,505	4 363 251,613	1 741 290,499	4 349 358,951	6 956 886,115
<b>RACHATS</b>	<b>-119 297 356,747</b>	<b>-353 227 588,864</b>	<b>-94 077 653,378</b>	<b>-387 325 687,148</b>	<b>-495 287 563,720</b>
AN3- F CAPITAL (RACHATS)	-118 602 100,000	-347 368 300,000	-93 101 800,000	-378 409 900,000	-484 278 400,000
AN3- G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	1 979 596,141	5 526 404,604	1 299 801,845	4 956 588,924	6 492 860,068
AN3- H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-1 098,132	-6 531 433,218	-491,790	-8 658 872,614	-8 659 431,828
AN3- I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS(R)	-2 673 754,756	-4 854 260,250	-2 275 163,433	-5 213 503,458	-8 842 591,960
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-2 579 051,307</b>	<b>-26 207 309,995</b>	<b>-17 817 402,613</b>	<b>-38 546 180,383</b>	<b>-63 428 759,184</b>
<b>AN4 ACTIF NET</b>					
AN4- A DEBUT DE PERIODE	322 430 913,801	346 059 172,489	388 759 153,903	409 487 931,673	409 487 931,673
AN4- B FIN DE PERIODE	319 851 862,494	319 851 862,494	370 941 751,290	370 941 751,290	346 059 172,489
<b>AN5 NOMBRE D' ACTIONS</b>					
AN5- A DEBUT DE PERIODE	3 219 927	3 380 798	3 865 471	3 988 356	3 988 356
AN5- B FIN DE PERIODE	3 167 609	3 167 609	3 655 871	3 655 871	3 380 798
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>					
A- DEBUT DE PERIODE	100,136	102,360	100,572	102,670	102,670
B- FIN DE PERIODE	100,975	100,975	101,464	101,464	102,360
<b>AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,32%</b>	<b>3,20%</b>	<b>3,53%</b>	<b>3,49%</b>	<b>3,48%</b>

---

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

---

PERIODE DU 01.01.2017 AU 30.09.2017

---

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30-09-2017 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titrés OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

#### **2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30/09/2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

#### **2-3 Evaluation des autres placements :**

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/09/2017. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

## **2-4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS**

### **Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :**

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV TRESOR se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1.113.930,800 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

## **4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

### **AC1 Note sur le portefeuille titres:**

<b>Désignation du titre</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 30.09.2017</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>AC1-A. Obligations de sociétés</b>		<b>47,314,514.154</b>	<b>48,253,850.634</b>	<b>15.09</b>
AIL 2013/1	10,000	200,000.000	203,776.000	0.06
AIL 2014/1	10,000	400,000.000	403,968.000	0.13
AMEN BANK 2009 A	30,000	1,399,200.000	1,399,368.000	0.44
AMEN BANK 2009 B	30,000	1,399,200.000	1,399,368.000	0.44
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	2,665,500.000	2,675,260.000	0.84
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	1,200,000.000	1,200,792.000	0.38
AMEN BANK2008	10,000	550,000.000	561,224.000	0.18
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	1,000,000.000	1,017,776.000	0.32
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	1,859,580.000	1,893,952.800	0.59
ATB 2009/A2	15,000	375,000.000	380,820.000	0.12
ATB 2009/B1	5,000	350,000.000	355,860.000	0.11
ATL 2010/2	10,000	200,000.000	206,672.000	0.06
ATL 2011	15,000	600,000.000	618,900.000	0.19
ATL 2013/1	10,000	600,000.000	614,488.000	0.19
ATL 2014/1	5,000	200,000.000	206,336.000	0.06
ATL 2014/3	20,000	1,200,000.000	1,246,768.000	0.39

ATL 2015/1	10,000	1,000,000.000	1,013,768.000	0.32
ATTIJARI BANK 2010	50,000	714,200.000	735,360.000	0.23
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10,000	400,000.000	406,848.000	0.13
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5,000	200,000.000	203,724.000	0.06
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	1,000,000.000	1,027,696.000	0.32
BH 2009	70,000	4,305,000.000	4,442,984.000	1.39
BH 2013/1	10,000	428,000.000	434,064.000	0.14
BNA 2009	10,000	466,400.000	476,168.000	0.15
BTE 2009	50,000	1,000,000.000	1,001,840.000	0.31
BTE 2010	15,000	450,000.000	450,720.000	0.14
BTE 2011/A	20,000	800,000.000	823,952.000	0.26
BTK 2009	50,000	2,665,546.154	2,733,226.154	0.85
BTK 2014/1SUB	10,000	600,000.000	628,032.000	0.20
CHO 2009/BIAT	7,000	262,500.000	272,568.800	0.09
CHO COMPANY 2009/BIAT	3,000	112,500.000	116,241.600	0.04
CIL 2012/2	15,000	300,000.000	309,444.000	0.10
CIL 2014/1	10,000	400,000.000	404,920.000	0.13
CIL 2014/2	10,000	600,000.000	624,384.000	0.20
CIL 2015/1	15,000	900,000.000	916,296.000	0.29
CIL 2017/1	30,000	3,000,000.000	3,047,976.000	0.95
HL 2013/2A	15,000	600,000.000	620,352.000	0.19
HL 2013/2B	10,000	800,000.000	827,712.000	0.26
HL 2014/1	10,000	1,000,000.000	1,057,440.000	0.33
SERVICOM 2012	3,000	60,000.000	61,752.000	0.02
STB 2008/1	50,000	3,200,000.000	3,263,720.000	1.02
STB 2008/2	2,200	116,038.000	119,563.280	0.04
STB 2010/1	10,000	300,000.000	306,608.000	0.10
STB 2011/A	25,000	713,750.000	737,330.000	0.23
TL 2014/1	5,000	200,000.000	204,924.000	0.06
TL SUB 2013	10,000	200,000.000	204,664.000	0.06
UIB 2009/1A	30,000	600,000.000	605,256.000	0.19
UIB 2009/1B	40,000	1,865,600.000	1,882,688.000	0.59
UIB 2009/1C	30,000	1,800,000.000	1,817,544.000	0.57
UIB 2011-2	30,000	856,500.000	883,524.000	0.28
UIB 2011/1A	30,000	1,200,000.000	1,205,232.000	0.38
<b>AC1-B Emprunts d'Etat</b>		<b>173,558,794.126</b>	<b>175,517,871.244</b>	<b>54.87</b>
<b>Bons du trésor Assimilables</b>		<b>173,478,450.116</b>	<b>175,436,341.557</b>	<b>54.85</b>
BTA 5.50% 10/2018	7,832	7,579,809.600	7,914,032.154	2.47
BTA 5.50%-03/2019 (10 ANS)	88,598	92,260,531.816	94,417,953.799	29.52
BTA 5.50% 02/2020	360	347,580.000	357,561.369	0.11
BTA 5.50% 10/2020	10,500	10,104,050.000	10,549,595.206	3.30
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	16,611	17,413,378.700	17,777,637.454	5.56
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	48,000	45,773,100.000	46,073,566.848	14.40
<b>(*) Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA</b>			<b>-1,654,005.273</b>	<b>-0.52</b>
Emprunt National 2014 CAT. A /5	17,644	80,344.010	81,529.687	0.03
<b>AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)</b>		<b>4,610,588.378</b>	<b>4,580,124.700</b>	<b>1.43</b>
FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	175,254.700	0.05
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,500	4,436,731.362	4,404,870.000	1.38
<b>Total Portefeuille titres</b>		<b>225,483,896.658</b>	<b>228,351,846.578</b>	<b>71.39</b>



**PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :**

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2,620,630.942 Dinars** du 01.07.2017 au 30.09.2017, contre **3,561,515.983 Dinars** du 01.07.2016 au 30.09.2016 et se détaillant comme

<b>REVENUS</b>	<b>Du 01.07.2017 Au 30.09.2017</b>	<b>Du 01.01.2017 Au 30.09.2017</b>	<b>Du 01.07.2016 Au 30.09.2016</b>	<b>Du 01.01.2016 Au 30.09.2016</b>	<b>31.12.2016</b>
Revenus des obligations de sociétés	630,085.440	1,862,049.304	713,542.240	2,282,298.720	2,969,429.760
Revenus des Emprunts d'Etat	1,990,545.502	7,519,568.223	2,847,973.743	8,811,782.725	11,659,755.585
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0.000	199,279.100	0.000	194,316.800	194,316.800
<b>TOTAL</b>	<b>2,620,630.942</b>	<b>9,580,896.627</b>	<b>3,561,515.983</b>	<b>11,288,398.245</b>	<b>14,823,502.145</b>

**AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :**

**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2017, à **91,982,330.763 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Certificats de Dépôt et en dépôt à terme et se détaillant comme suit :

**AC2-A-1 Certificats de dépôts :**

<b>Désignation</b>	<b>Emetteur</b>	<b>Taux</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 30.09.2017</b>	<b>% de l'Actif Net</b>
<b>Certificats de dépôts à moins d'un an</b>	<b>BIAT</b>		<b>163</b>	<b>81,409,297.457</b>	<b>81,441,880.791</b>	<b>25.46</b>
CDP 10J-02/10/2017	BIAT	5.69	7	3,495,581.428	3,499,557.514	1.09
CDP 10J-05/10/2017	BIAT	5.69	19	9,488,006.734	9,495,198.147	2.97
CDP 10J-06/10/2017	BIAT	5.69	4	1,997,475.102	1,998,736.554	0.62
CDP 10J-07/10/2017	BIAT	5.69	9	4,494,318.979	4,496,589.234	1.41
CDP 10J-07/10/2017	BIAT	4.69	35	17,481,784.841	17,489,065.214	5.47
CDP 10J-08/10/2017	BIAT	4.69	20	9,989,591.338	9,992,711.092	3.12
CDP 10J-09/10/2017	BIAT	5.69	14	6,991,162.856	6,992,928.053	2.19
CDP 10J-09/10/2017	BIAT	4.69	55	27,471,376.179	27,477,094.983	8.59

Les certificats de dépôt émis par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » et souscrits par SICAV TRESOR bénéficient de la garantie de la « Banques de Tunisie » pour un montant égal à 30 Millions de Dinars soit 9,35 % du total actif de la SICAV TRESOR au 30 Septembre 2017.

### AC2-A-2 Dépôt à Terme :

Désignation	Banque	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2017	% de l'Actif Net
<b>Dépôt à Terme</b>	<b>BIAT</b>		<b>5</b>	<b>10,500,000.000</b>	<b>10,540,449.972</b>	<b>3.30</b>
DAT 92J-28/11/2017	BIAT	6.15	1	2,000,000.000	2,009,166.027	0.63
DAT 92J-30/11/2017	BIAT	6.15	1	2,000,000.000	2,008,626.850	0.63
DAT 91J-04/12/2017	BIAT	6.19	1	2,000,000.000	2,007,326.246	0.63
DAT 91J-05/12/2017	BIAT	6.19	1	2,500,000.000	2,508,818.630	0.78
DAT 91J-07/12/2017	BIAT	6.19	1	2,000,000.000	2,006,512.219	0.63

### AC2-B Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2017, à **571,377.025 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

### PR 2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.07.2017 au 30.09.2017 à **936,810.218 Dinars**, contre **611,000.536 Dinars** du 01.07.2016 au 30.09.2016 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.07.2017 Au 30.09.2017	Du 01.01.2017 Au 30.09.2017	Du 01.07.2016 Au 30.09.2016	Du 01.01.2016 Au 30.09.2016	Du 01.01.2016 Au 31.12.2016
Revenus des Bons du Trésor à CT	12,254.091	26,608.643	28,400.331	97,305.189	106,034.987
Revenus des Certificats de Dépôt	884,106.155	1,641,016.406	433,327.657	1,309,614.355	1,675,664.808
Revenus des Autres Placements	40,449.972	40,449.972	149,272.548	590,794.082	704,363.397
<b>TOTAL</b>	<b>936,810.218</b>	<b>1,708,075.021</b>	<b>611,000.536</b>	<b>1,997,713.626</b>	<b>2,486,063.192</b>

### CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.07.2017 au 30.09.2017 à **409,701.848 Dinars** contre **481,340.051 Dinars** du 01.07.2016 au 30.09.2016 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01.07.2017 au 30.09.2017	Du 01.01.2017 au 30.09.2017	Du 01.07.2016 au 30.09.2016	Du 01.01.2016 au 30.09.2016	Du 01.01.2016 au 31.12.2016
Rémunération du gestionnaire	163,880.737	510,733.977	192,536.019	605,942.403	791,460.852
Rémunération du dépositaire	81,940.374	255,366.996	96,268.013	302,971.211	395,730.432
Rémunération des distributeurs	163,880.737	510,733.977	192,536.019	605,942.403	791,460.852
<b>Total</b>	<b>409,701.848</b>	<b>1,276,834.950</b>	<b>481,340.051</b>	<b>1,514,856.017</b>	<b>1,978,652.136</b>

## CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.07.2017 au 30.09.2017 à **379,491.937 Dinars**, contre **116,623.561 Dinars** du 01.07.2016 au 30.09.2016 et se détaillant comme suit :

<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>Du 01.07.2017 Au 30.09.2017</b>	<b>Du 01.01.2017 Au 30.09.2017</b>	<b>Du 01.07.2016 Au 30.09.2016</b>	<b>Du 01.01.2016 Au 30.09.2016</b>	<b>Du 01.01.2016 Au 31.12.2016</b>
Redevance CMF	81,938.136	255,359.413	96,265.929	302,964.693	395,721.885
Impôts et Taxes	8,893.603	28,122.789	10,431.292	33,185.247	43,243.881
Rémunération CAC	6,351.114	18,362.125	6,193.624	18,446.228	24,639.852
Contribution exceptionnelle	280,771.580	833,159.145	0.000	0.000	0.000
Jetons de présence	1,512.296	4,487.574	1,508.156	4,491.682	5,999.838
Charges Diverses	25.208	3,718.698	2,224.560	6,625.320	8,897.080
<b>Total</b>	<b>379,491.937</b>	<b>1,143,209.744</b>	<b>116,623.561</b>	<b>365,713.170</b>	<b>478,502.536</b>

## PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2017 à **1,053,691.872 Dinars**, contre **249,057.327 Dinars** au 30.09.2016 et s'analyse comme suit :

	<b>PASSIF</b>	<b>Montant au 30.09.2017</b>	<b>Montant au 30.09.2016</b>	<b>Montant au 31.12.2016</b>
<b>PA1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	132,142.306	154,842.326	153,208.675
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	921,549.566	94,215.001	102,184.838
	<b>TOTAL</b>	<b>1,053,691.872</b>	<b>249,057.327</b>	<b>255,393.513</b>

**PA1 :** Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.09.2017, à **132,142.306 Dinars** contre **154,842.326 Dinars** au 30.09.2016 et se détaillant comme suit :

<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>Montant au 30.09.2017</b>	<b>Montant au 30.09.2016</b>	<b>Montant au 31.12.2016</b>
Gestionnaire	52,856.922	61,936.930	61,283.470
Dépositaire	26,428.462	30,968.466	30,641.731
Distributeurs	52,856.922	61,936.930	61,283.474
<b>Total</b>	<b>132,142.306</b>	<b>154,842.326</b>	<b>153,208.675</b>

**PA2 :** Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.09.2017, à **921,549.566 Dinars** contre **94,215.001 Dinars** au 30.09.2016 et se détaillant comme suit :

<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>Montant au 30.09.2017</b>	<b>Montant au 30.09.2016</b>	<b>Montant au 31.12.2016</b>
Etat, impôts et taxes	23,812.077	27,904.893	26,201.585
Contribution exceptionnelle	833,159.145	0.000	0.000
Redevance CMF	26,427.744	30,967.792	30,641.057
Provision pour charges à payer	12,559.364	8,274.626	9,919.263
Rémunération CAC	20,015.899	22,340.650	28,534.274
Jetons de présence	4,487.412	4,491.682	5,999.838
Dividendes à payer des exercices antérieurs	1,087.925	235.358	888.821
<b>Total</b>	<b>921,549.566</b>	<b>94,215.001</b>	<b>102,184.838</b>

### **CP1 Note sur le capital :**

Les mouvements sur le capital au 30.09.2017 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 01.01.2017 (en nominal)**

- Montant : 338,079,800.000 Dinars
- Nombre de titres : 3,380,798
- Nombre d'actionnaires : 3,640

#### **Souscriptions réalisées (en nominal)**

- Montant : 326,049,400.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 3,260,494

#### **Rachats effectués (en nominal)**

- Montant : 347,368,300.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 3,473.683

**Capital au 30.09.2017** : 311,471,011.418 Dinars

- Montant en nominal : 316,760,900.000 Dinars
- Sommes non distribuables (\*) : -5,289,888.582 Dinars
- Nombres de titres : 3,167,609
- Nombre d'actionnaires : 3,358

(\*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 30.09.2017 à **-5,289,888.582 Dinars** et se détaillent comme suit :

<b>Sommes non distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>-4,989,118.040</b>
<b>1- <u>Résultat non distribuable de la période</u></b>	<b>-648,755.623</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	1,195,343.302
+/- values réalisées sur cession de titres.	-1,844,098.925
<b>2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u></b>	<b>347,985.081</b>
Aux émissions	-5,178,419.523
Aux rachats	5,526,404.604
<b>Total sommes non distribuables</b>	<b>-5,289,888.582</b>

## CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30.09.2017 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	8,868,926.954
- Régularisation du résultat distribuable de la période	-491,008.637
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	2,932.759
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>8,380,851.076</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS :

<u>5-1 Données par action</u>	<u>30.09.2017</u>	<u>30.09.2016</u>
● REVENUS DES PLACEMENTS	3.564	3.634
● Charges de gestion des placements	-0.403	-0.414
● Revenus net des placements	<b>3.161</b>	<b>3.220</b>
● Autres charges d'exploitation	-0.361	-0.100
● Résultat d'exploitation	<b>2.800</b>	<b>3.120</b>
● Régularisation du résultat d'exploitation	-0.155	-0.236
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>2.645</b>	<b>2.883</b>
● Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.155	0.236
● Variation des +/- values potentielles/titres	0.377	-0.058
● Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0.582	-0.158
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>2.595</b>	<b>2.903</b>

<u>5-2 Ratios de gestion des placements</u>	<u>30.09.2017</u>	<u>30.09.2016</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.374%	0.374%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0.335%	0.090%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2.598%	2.818%(*)
Actif Net moyen	341,413,653.893	404,688,949.788

(\*)Retraité pour le besoin de la comparaison

## **5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

### **5.3.1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

### **5.3.2 Rémunération du dépositaire**

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

### **5.3.3 Rémunération des distributeurs**

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

## **5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :**

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du 1er janvier 2016.